

## Chères lectrices, chers lecteurs,

Le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur depuis deux ans. Il prévoit des curatelles et des mesures qui peuvent être ajustées au cas par cas. Nos enfants ont plus de chance de renforcer leur autonomie et de jouir d'une plus grande protection. Nous œuvrons dans ce sens depuis longtemps.

Avec le nouveau droit, les parents peuvent également tenir le rôle de curateurs. En tant que père, je sais que les parents sont les plus qualifiés. Ils connaissent mieux que personne ses besoins, ses forces et ses limites.

Bien des parents ne savent cependant pas leurs droits et devoirs et ce qui change pour eux avec la curatelle. Souvent, l'échange entre les parents et les autorités n'est pas satisfaisant. Notre article «Curatelle: parcours semé d'embûches» (p. 08 et ss.), veut vous encourager à vous préparer au mieux et à envisager assez tôt les mesures qui pourraient être mises en place pour votre enfant. Exigez la curatelle la plus adaptée à ses compétences. Insistez pour obtenir les allègements auxquels vous avez droit en tant que proches!

Une curatelle taillée sur mesure peut s'avérer très précieuse pour aménager sa vie de la façon la plus autonome. Il faut aussi disposer d'offres et de lieux adéquats pour vivre, travailler et s'épanouir. Dans cette édition, nous vous présentons quelques exemples intéressants: une boutique à Vevey, deux compagnies de danse et un lieu culturel inclusif. J'espère vous avoir donné envie de lire notre numéro de Noël!

J'aimerais aussi vous remercier. Ce n'est qu'ensemble que nous réussissons à mettre en place les conditions de vie auxquelles les personnes en situation de handicap mental aspirent. Quel que soit le soutien\* que vous apportez à insieme, je vous en remercie du fond du cœur et vous souhaite de très belles fêtes de Noël.



Walter Bernet, président central d'insieme

\*Merci d'avance de vos dons de Noël, pour lesquels vous pouvez utiliser le bulletin de versement ci-joint.